



14ème législature

Question N° : 68649	De M. Jean-René Marsac (Socialiste, républicain et citoyen - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >centres d'information et d'orientation	Analyse > missions. moyens
Question publiée au JO le : 11/11/2014 page : 9436 Réponse publiée au JO le : 08/09/2015 page : 6835 Date de changement d'attribution : 06/03/2015 Date de renouvellement : 01/09/2015		

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réorganisation de la carte des Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie de Rennes. Les CIO sont des services publics de proximité implantés près des lycées et collèges du district scolaire. Gratuits, ils sont de véritables lieux de ressources pour l'information et le conseil sur la scolarité et l'orientation des publics scolaires, des étudiants ainsi que leurs familles. Les CIO jouent un rôle essentiel dans la réussite de chaque jeune. Au-delà du rôle d'information et d'orientation qui relève de leur mission première, les CIO sont bien souvent également un lieu de soutien psychologique pour les jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire. C'est pourquoi il est important de maintenir ce service au plus près des jeunes. Le rectorat de l'académie de Rennes a annoncé une réduction de moitié des 22 CIO présents en Bretagne. Si cette proposition était suivie, il faudrait s'assurer que soient préservées la qualité du service aux jeunes et les conditions de travail du personnel. Aussi, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement concernant l'avenir des CIO de l'académie de Rennes et obtenir des précisions sur sa volonté de maintenir une politique d'orientation de proximité efficace en Bretagne.

Texte de la réponse

Une réflexion sur la carte des centres d'information et d'orientation (CIO) est engagée au niveau national avec l'ensemble des académies pour garantir les modalités de fonctionnement permettant de remplir l'ensemble des missions dévolues aux CIO et assurer une meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation sur un territoire. Ainsi, une concertation a été menée dans l'académie de Rennes avec l'ensemble des personnels d'orientation, les partenaires sociaux et les représentants des collectivités territoriales. Le dialogue est en cours de finalisation pour stabiliser les conditions d'hébergement de l'ensemble des CIO en tenant compte du meilleur maillage territorial.